

Bien archiver : la réponse au désordre numérique-Session 3

Semaine 3-15 questions

<u>Nota Bene</u>. Il s'agit du quiz qui accompagnait la session 2 du MOOC sur FUN. Il est repris ici à titre indicatif, cette session 3 ne donnant pas lieu à certification. Les bonnes réponses sont disponibles dans le fichier **S3Q-Quiz semaine 3-Réponses**.

>>1. Quels sont les deux événements majeurs dans le cycle de vie d'un document qui engage la responsabilité ? <<	
[] La première et la dernière consultation du document.	
[] Le moment où il acquiert son statut de document à risque et le moment où il perd ce statut.	
[] Le moment de la capture dans le système et le jour où il sort du système.	
>>2. À quel moment un message vers un tiers passe-t-il de la sphère de responsabilité du collaborateur à la sphère de responsabilité de l'entreprise ? <<	
[] Au moment où il est expédié, quel que soit l'expéditeur (service courrier ou envoi électronique à partir d'un poste collaborateur).	
[] Au moment où il est transféré dans le système d'archivage interne de l'entreprise.	
[] Le jour où il est transféré dans le système d'un tiers archiveur.	
>>3. Le temps de la confidentialité pour un document d'entreprise est aligné sur : <<	
[] La durée légale de conservation.	
[] La règle associée au document en déclinaison de la politique de sécurité-confidentialité de l'entreprise.	
[] La durée réelle de conservation.	
>>4. Un document confidentiel perd son statut de confidentialité : <<	
[] Quand la durée prédéfinie de confidentialité est échue ou révisée par la personne habilitée à le faire.	
[] Le jour son auteur est muté dans un autre service.	
[] Au bout de dix ans, quoi qu'il arrive.	
>>5. À quoi correspond la durée de conservation d'un contrat ? <<	
[] Au délai de prescription en matière commerciale.	
[] À dix-sept ans, plus ou moins un an.	
[] À la période qui va du moment de la signature du contrat jusqu'au moment où il ne présente plus aucun intérêt pour l'entreprise (obligations légales et conduite des activités).	



Bien archiver : la réponse au désordre numérique-Session 3

>>6. La notion de « temps différé » impose de se projeter dans le futur pour anticiper le risque

de ne plus disposer d'un document soudainement utile. Lequel des trois documents suivants illustre le mieux cette notion ? <<
[] Un rapport de recherche sur une molécule dont le développement est stoppé pour des raisons marketing ou économiques.
[] Un courrier de remerciement d'un stagiaire étranger qui sera peut-être un jour président dans son pays et dont un journaliste voudra faire la biographie.
[] Une pièce justificative de comptabilité portant sur un déplacement du PDG aux îles Caïman.
>>7. Les données toxiques ont été abordées en semaine 2. Un témoignage de cette semaine revient sur le sujet en soulignant une difficulté bien particulière. De quoi s'agit-il ? <<
[] La quasi-impossibilité de retirer d'un stock de dossiers de collaborateurs les données à caractère personnel qui devraient être détruites mais qui s'y trouvent encore, dans la mesure où ces données n'ont pas été qualifiées comme telles dès leur création.
[] L'impossibilité d'obtenir les références légales de conservation des données toxiques.
[] La difficulté d'obtenir des anciens collaborateurs leur concours pour trier leur dossier.
>>8. Données ouvertes (<i>Open data</i>) et archivage managérial. Quel lien est fait entre les deux notions par Bruno DANVIN ? <<
[] La politique d'archivage et la politique d'ouverture des données sont en général validées er même temps par la direction générale.
[] L'identification des données ouvertes contribue à l'identification des données internes pour lesquelles l'entreprise doit définir des règles d'archivage et/ou de destruction.
[] Les budgets consacrés aux données ouvertes et aux archives ouvertes peuvent être mutualisés.
>>9. Laquelle de ces trois suggestions correspond à une mauvaise pratique en matière de destruction d'archives ? <<
[] Il faut veiller à détruire les copies d'un document à risque en même temps que l'original.
[] Il faut éviter de détruire des données tant qu'on a la place pour les conserver.
[] La destruction doit être irréversible mais peut s'accompagner de la conservation des principales métadonnées.
>>10. Pour l'archivage managérial, la phase de conservation correspond à : <<
[] La maintenance des supports.
[] La maintenance des métadonnées.
[] La maintenance des supports et des métadonnées.



Bien archiver : la réponse au désordre numérique-Session 3

	on peut dire qu'un contrat doit être : <<
	[] Écrit à l'encre bleue.
	[] Paginé et agrafé.
	[] Imprimé recto-verso
	mel Kantaro donne à Camille un exemple de mauvaise pratique concernant la sécurité ments numériques importants. Lequel ? <<
[] Les documents numériques confidentiels sont systématiquement placés dans un coffre-fort
[seul.] Des fichiers sont verrouillés par un mot de passe créé par un collaborateur et connu de lui
[] La création d'une sauvegarde pour tout fichier confidentiel.
	our la gestion et l'archivage des dossiers du personnel, Camille suggère une bonne . Laquelle ? <<
[] Classer les dossiers par date de naissance pour gagner de la place.
] Séparer dès le départ les documents à conserver à long terme des documents de gestion à détruire après quelques années.
] collabora] Créer, au sein du dossier général, des sous-dossiers en fonction des postes occupés par le teur.
2008. Qu	é Zeller raconte à ses collègues une affaire portée devant la Cour de cassation en le dit l'arrêt de la Cour de cassation qui est souvent considéré comme la première dence pour l'archivage électronique ? <<
	[] Un simple fichier Word ne peut être une preuve.
notaire.	[] Un fichier numérique peut être accepté comme preuve que s'il a été déposé chez un
	[] La preuve numérique n'est valable que dans les entreprises publiques.
>>15. Po	urquoi l'étude de Camille est-elle appréciée par le comité de direction ? <<
	[] Parce que Camille rédige très bien les rapports.
et vont pe	[] Parce que les divers dysfonctionnements pointés par l'étude constituent une saine alerte ermettre d'améliorer l'archivage et de réduire les risques.
rapport s	[] Parce qu'aucun des membres du comité de direction n'aurait voulu être chargé d'un un l'archivage et est soulagé que Camille ait été désignée pour cela.